



Prendre en charge le sevrage tabagique en cas d'ALD

Rubrique : actualités - Date : mercredi 27 mai 2009

Prendre en charge le sevrage tabagique en cas d'ALD

Dans une lettre ouverte à la ministre en charge de la Santé et des Sports, 30 sociétés savantes, associations et collectifs demandent la prise en charge du sevrage tabagique pour les patients atteints d'une affection de longue durée (ALD).

Une demande appuyée sur les recommandations de la Haute autorité de Santé (HAS). « Après de multiples évaluations scientifiques, la HAS a défini le sevrage tabagique comme un traitement à inclure dans les protocoles de soins des personnes fumeuses touchées par une ALD » précisent en effet les signataires.

Cependant, les médicaments du sevrage tabagique font partie des très rares traitements qui ne sont pas pris en charge pour ces patients. Or cette absence de prise en charge « est un obstacle à la bonne réalisation des protocoles de soins et à l'efficacité des traitements, en particulier chez les personnes au statut précaire ».